



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée des Bernardins

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

10 rue du Cloître Notre Dame - 75004 Paris

SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée des Bernardins

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création de la Fondation abritée des Bernardins, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée des Bernardins au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

FONDATION DES BERNARDINS

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON	52 448		52 448	62 960
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 540	7 761	5 778	1 948
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	13 540	7 761	5 778	1 948
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	2 167 556	1 353 334	814 222	814 222
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	428 574	47 124	381 450	401 224
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	424 471	47 124	377 347	397 116
<i>Obligations</i>	228 206	28 668	199 539	214 129
<i>Actions</i>	136 819	15 966	120 853	126 260
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	59 446	2 490	56 956	56 727
Obligations, intérêts courus à recevoir	4 103		4 103	4 109
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 609 670	1 408 219	1 201 451	1 217 395
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	1 635 558		1 635 558	1 652 323
Créances clients, usagers et comptes rattachés	89 013		89 013	147 062
Créances reçues par legs ou donations	1 382 989		1 382 989	1 382 989
Autres	163 556		163 556	122 272
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	7 096 097	294 741	6 801 356	4 179 353
Valeurs Mobilières de Placement	7 096 097	294 741	6 801 356	4 179 353
<i>Obligations</i>	295 666		295 666	196 182
<i>Actions</i>	667 212	294 741	372 471	510 691
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	6 133 219		6 133 219	3 472 480
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	888 457		888 457	5 044 196
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 350		1 350	5 258
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 621 462	294 741	9 326 721	10 881 131
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 283 580	1 702 960	10 580 620	12 161 486

FONDATION DES BERNARDINS

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON	62 710	11 746
Fonds propres	319 348	319 348
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise	19 348	19 348
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	19 348	19 348
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	2 528 797	2 448 056
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 656 897)	80 742
SITUATION NETTE (Sous-Total)	1 191 248	2 848 145
Fonds propres consommables	180 652	180 652
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 371 900	3 028 797
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 198 878	2 198 878
Fonds dédiés	6 574 734	6 442 439
TOTAL II	8 773 612	8 641 316
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	61 599	62 525
TOTAL III	61 599	62 525
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	62 217	62 076
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 366	59 886
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	101 408	91 020
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 807	204 120
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	310 798	417 101
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 580 620	12 161 486

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	2 854 029	3 856 311
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	2 854 029	3 856 311
<i>Dons manuels non affectés</i>	2 080 156	2 536 089
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	449 000	753 500
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	324 818	566 627
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	56	95
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	926	44 735
Utilisation des fonds dédiés	25 006	121 667
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 879 961	4 022 713
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	481 996	350 054
Aides financières (projets engagés)	3 530 000	3 300 000
Impôts, taxes et versements assimilés	50 901	24 810
Salaires et traitements	116 381	222 963
Charges sociales	46 419	97 348
Charges communes aux fondations abritées	62 445	81 809
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 205	655
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	157 302	23 841
Autres charges	26 350	49 908
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 473 999	4 151 388
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(1 594 038)	(128 675)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	69 776	45 848
Autres intérêts et produits assimilés	28 727	35 572
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	986	71 260
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		68 900
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	99 489	221 580
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	155 514	12 123
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	94	41
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	155 608	12 163
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	(56 119)	209 417
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(1 650 157)	80 742

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 706	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 706	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 446	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	8 446	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(6 740)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 981 156	4 244 293
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 638 053	4 163 551
EXCEDENT OU DEFICIT	(1 656 897)	80 742

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature	97 558	
Bénévolat	157 084	113 745
TOTAL RESSOURCES	254 642	113 745
EMPLOIS		
Secours en nature	89 062	
Mise à disposition gratuite de biens et services	8 496	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	157 084	113 745
TOTAL EMPLOIS	254 642	113 745

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 955 225	2 955 225	4 077 891	4 077 891
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	2 853 974	2 853 974	3 856 216	3 856 216
- Dons manuels non affectés	2 080 156	2 080 156	2 536 089	2 536 089
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	324 818	324 818	566 627	566 627
- Mécénat	449 000	449 000	753 500	753 500
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	101 251	101 251	221 675	221 675
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	926	926	44 735	44 735
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	25 006	25 006	121 667	121 667
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	2 981 156	2 981 156	4 244 293	4 244 293
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	3 530 000	3 530 000	3 312 260	3 312 260
1.1 Réalisées en France	3 530 000	3 530 000	3 312 260	3 312 260
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 530 000	3 530 000	3 300 000	3 300 000
- Accompagnement des projets			12 260	12 260
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	576 137	576 137	570 702	570 702
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	576 137	576 137	570 702	570 702
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	374 614	374 614	256 748	256 748
3.1 Frais de gestion	62 445	62 445	81 809	81 809
3.2 Frais de gestion immobilière	156 561	156 561	162 776	162 776
3.3 Charges financières	155 608	155 608	12 163	12 163
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	157 302	157 302	23 841	23 841
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	4 638 053	4 638 053	4 163 551	4 163 551
EXCEDENT OU DEFICIT	(1 656 897)	(1 656 897)	80 742	80 742

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	254 642	254 642	113 745	113 745
Bénévolat	157 084	157 084	113 745	113 745
Prestations en nature	97 558	97 558		
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	254 642	254 642	113 745	113 745
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	148 776	148 776	103 130	103 130
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	105 866	105 866	10 615	10 615
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	254 642	254 642	113 745	113 745

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2022	31/12/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	3 530 000	3 312 260	1 - Ressources liées à la générosité du public	2 955 225	4 077 891
Réalisées en France	3 530 000	3 312 260	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	2 080 156	2 536 089
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	3 530 000	3 300 000	Dons manuels affectés		
- Accompagnement des projets		12 260	Legs, donations et assurances-vie	324 818	566 627
Réalisées à l'étranger			Mécénats	449 000	753 500
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	101 251	221 675
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	576 137	570 702			
- Frais d'appel à la générosité du public	576 137	570 702			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	374 614	256 748			
- Frais de gestion	62 445	81 809			
- Frais de gestion immobilière	156 561	162 776			
- Charges financières	155 608	12 163			
TOTAL DES EMPLOIS	4 480 751	4 139 710	TOTAL DES RESSOURCES	2 955 225	4 077 891
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations	926	44 735
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	157 302	23 841	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	25 006	121 667
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice		80 742	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	1 656 897	
TOTAL	4 638 053	4 244 293	TOTAL	4 638 053	4 244 293
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	2 528 797	2 494 693
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(1 656 897)	80 742
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	871 900	2 575 435

FONDATION DES BERNARDINS

Contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	254 642	113 745
Réalisées en France			Bénévolat	157 084	113 745
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	97 558	
Dons en nature					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	148 776	103 130			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	105 866	10 615			
TOTAL	254 642	113 745	TOTAL	254 642	113 745

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	6 442 439	6 406 804
(-) utilisation	25 006	121 667
(+) report	157 302	157 302
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	6 574 734	6 442 439



FONDATION
DES BERNARDINS

ANNEXE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

2022

ANNEXES

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1 OBJET	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau	7
2.2.3 Traitement des legs et donations	7
2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	9
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles	9
2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement	9
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	9
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	10
3.1 NOTES SUR L'ACTIF	10
3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles	10
3.1.2 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.....	11
3.1.3 Donations temporaires d'usufruit & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	12
3.1.4 Disponibilités	12
3.1.5 Créances	12
3.1.6 Créances clients et comptes rattachés	13
3.1.7 Produits à recevoir	13
3.1.8 Charges constatées d'avance	13
3.2 NOTES SUR LE PASSIF	14
3.2.1 Fonds associatifs	14
3.2.2 Congés payés et Compte Epargne temps	14
3.2.3 Indemnités pour départ à la retraite	14
3.2.4 Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques	14
3.2.5 Fonds reportés liés aux legs ou donation	16
3.2.6 Provisions pour charges.....	16
3.2.7 Dépréciation sur legs des biens reçus.....	16
3.2.8 Etats des échéances des dettes	16
3.2.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17
3.2.10 Charges à payer	17
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
4.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCE-VIE	18
4.2 CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES.....	18
4.3 PROJETS SOUTENUS	18
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	19
5.1 PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	19

5.1.1	<i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)</i>	19
5.1.2	<i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)</i>	19
5.1.3	<i>Subventions & autres concours publics (rubrique 3)</i>	19
5.1.4	<i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs</i>	19
5.1.5	<i>Contributions volontaires en nature (CER)</i>	19
5.1.6	<i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)</i>	20
5.2	EMPLOIS	20
5.2.1	<i>Contenu des missions sociales</i>	20
5.2.2	<i>Frais de recherche de fonds</i>	20
5.2.3	<i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	20
5.2.4	<i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	20
6.	AUTRES INFORMATIONS	21
6.1	LOCAUX	21
6.2	EFFECTIFS	21
6.3	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	21
6.4	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22
6.5	ENGAGEMENTS HORS BILAN	23
6.5.1	<i>Engagements donnés</i>	23
6.5.2	<i>Engagements reçus</i>	23

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1 Objet

La FONDATION DES BERNARDINS a pour objet de soutenir :

- La rénovation et l'entretien du bâtiment dit Collège des Bernardins, monument historique, ses équipements ;
- Ainsi que son fonctionnement dans les différentes activités de recherche et de documentation sur des sujets de société, d'expositions artistiques (expositions d'arts, musique, cinéma etc.), de colloques, de communication et de formation, et dans tous les autres investissements et activités d'intérêt général à caractère non lucratif contribuant à la mission et au rayonnement en France et à l'étranger du Collège des Bernardins.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2022

- La FONDATION DES BERNARDINS a collecté en 2022 2,9 M€ (versus 4 M€ en 2021), principalement auprès des particuliers (1,8 M€), puis des entreprises et autres fondations (713 K€) et à travers deux donations temporaires d'usufruit (325 K€). Les charges d'appel public à la générosité sont similaires à 2021 : 576 K€ versus 571K€ en 2021. L'équipe de la Fondation a été entièrement renouvelée.
- La Fondation a décidé néanmoins de renforcer ses engagements en faveur du Collège des Bernardins (3,53 M€ versus 3,2 M€ en 2021), tant pour les activités culturelles, que la diffusion des cours publics de l'Ecole Cathédrale et le déploiement du projet associatif Prixm-Bernardins. Si le résultat de l'exercice est déficitaire (-1,6 M€), la Fondation s'est engagée sur un objectif ambitieux de collecte pour les prochaines années.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION DES BERNARDINS sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION DES BERNARDINS est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION DES BERNARDINS correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (soustraction : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION DES BERNARDINS comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds longs avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette

mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués.

2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION DES BERNARDINS sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.5).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs et donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2022.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels	1 an
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériel informatique	3 ans

2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis 2006, les obligations à long terme, ont été reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION DES BERNARDINS ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 4.1.2)

2.3 Zoom spécifique sur le Compte DE Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfiques et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2022
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 505	6 035			13 540
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 167 556				2 167 556
TOTAL	2 175 061 €	6 035 €			2 181 096 €

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Matériel de bureau informatique, mobilier	5 556	2 205		7 761
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 353 334			1 353 334
TOTAL	1 358 890 €	2 205 €		1 361 095 €

3.1.2 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Provision et Amortissement	Valeur Nette au 31/12/2022
Obligations	236 819		8 612	228 206	28 668	199 539
Actions	136 638	181		136 819	15 966	120 853
Autres (OPCVM, etc.)	56 726	2 719		59 446	2 490	56 956
Obligations, intérêts courus à recevoir	4 109	4 103	4 109	4 103		4 103
TOTAL	434 292 €	7 003 €	12 721 €	428 571 €	47 124 €	381 450 €

La Fondation des Bernardins a opté à sa création en 2009, pour un système de mutualisation des dotations. En 2021, il a été décidé que sa part de dotation consommable (181 K€) serait gérée dans le cadre de la mutualisation des dotations au même titre que sa part de dotation pérenne (319 K€). La dotation de 500 K€ de la Fondation des Bernardins représente, au 31 décembre 2022, 8,36 % des fonds mutualisés (identique à 2021).

Valeurs mobilières de placements

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Amortissements et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2022
Obligations	197 432	150 254	52 019	295 666		295 666
Actions	665 324	3 420	1 532	667 212	294 741	372 471
Autres (OPCVM, etc.)	3 468 615	2 664 604		6 133 219		6 133 219
TOTAL	4 335 236 €	2 14 413 €	53 551 €	7 096 097 €	294 741 €	6 801 356 €

La trésorerie de la Fondation des Bernardins provient pour partie de la collecte, auprès des donateurs, reversée au collège des Bernardins mais aussi de libéralités, dont un legs conséquent reçu pour partie en 2019 de 5,66 M€. Cette somme, ayant vocation à financer à moyen terme des projets d'investissement du collège des Bernardins a été partiellement investie au cours de l'année 2019 et partiellement utilisée depuis. Ces placements s'ajoutent à des titres également reçus en dons et conservés par la fondation. Par exemple, la Fondation des Bernardins a reçu en 2020 une donation d'un contrat de capitalisation dont le prix de revient est 197,5 K€, avec comme support un produit structurés indexé sur l'Euro Stoxx 600, échéance finale du 24 juin 2027.

La trésorerie de la Fondation des Bernardins est ainsi constituée de contrats d'assurance-vie pour 3,7 M€, d'un portefeuille d'actions (667 K€), d'un portefeuille obligataire (296 K€) de parts dans la SICAV porteurs d'Espérance (1,7 M€), de parts dans des SCPI pour 180 K€ et des parts dans un fonds d'infrastructure pour 539 K€.

3.1.3 Donations temporaires d'usufruit & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés

Comme le permet les nouvelles normes comptables, les donations temporaires d'usufruit antérieures à 2020, restent enregistrées en engagements hors bilan. La FONDATION DES BERNARDINS a deux legs en cours de réalisation ainsi qu'une donation en nue-propiété.

	Nature de l'actif	Date de la signature	Valorisation de l'actif
Bernardins	Actif immobilisé	17/05/2016	30 667
Bernardins	Actif immobilisé	16/09/2016	136 889
Bernardins	Actif immobilisé	28/11/2017	2 000 000
<i>TOTAL</i>			2 167 556 €

3.1.4 Disponibilités

	31/12/2022	31/12/2021
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	888 457 €	5 044 196€

Les disponibilités ont fortement diminué en 2022 (- 4,1 M€) en raison d'un placement de 2,5 M€ en assurances-vie opérés en début d'année ainsi que du résultat négatif de l'exercice (-1,65 M€).

3.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. En dehors des legs et donations à recevoir, l'essentiel des créances proviennent des dons de fin d'année non encore encaissés au 31/12/2022. Ceux-ci ont été encaissés dans les premiers jours de janvier 2023. Les débiteurs divers concernent la gestion immobilière des donations temporaires d'usufruit.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	89 013	89 013	
Personnel et comptes rattachés			
Créances reçues des legs et donations	1 382 989	1 382 989	
Débiteurs divers	163 556	163 556	
Charges constatées d'avance	1 350	1 350	
TOTAL	1 636 908 €	1 636 908 €	

3.1.6 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	89 013		89 013	147 062
Créances reçues des legs et donations	1 382 989		1 382 989	1 382 989
Autres créances	163 556		163 556	122 272
TOTAL	1 635 558 €	€	1 635 558 €	1 652 323€

3.1.7 Produits à recevoir

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Produits à recevoir	2 337	
TOTAL	2 337 €	

3.1.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 350 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	1 350 €	5 258 €
Charges financières		
Charges exceptionnelles		

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Fonds associatifs

	2022		2021	
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consommable	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette <i>avant affectation du résultat</i>
Dotations initiales	300 000		300 000	300 000
<i>Dotations complémentaires</i>	19 348		19 348	19 348
<i>Dotations consommables</i>	180 652		180 652	180 652
Total fonds associatif	500 000 €		500 000 €	500 000 €

Il n'y a pas eu de renforcement de la dotation en 2022.

3.2.2 Congés payés et Compte Epargne temps

Ils sont provisionnés sur la base des salaires perçus sur la période, pour un montant total de 6 124 € charges sociales incluses pour le personnel dédié à la FONDATION DES BERNARDINS.

La provision correspondant au C.E.T est basée sur un calcul maximal de six jours épargnés par salarié. Il n'y a plus de charges de CET en 2022.

3.2.3 Indemnités pour départ à la retraite

Il n'y a plus de provision spécifique à la suite du départ du salarié concerné en retraite en 2019. Les provisions sont calculés dans les comptes de l'abritante.

3.2.4 Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION DES BERNARDINS dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce

résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2022	2 528 797
Résultat 2022	-1 656 897
Report à nouveau au 31/12/2022	871 900

Fonds dédiés spécifiques :

Le fonds des Bâisseurs est destiné à financer la pérennité du bâtiment du Collège des Bernardins. 150 K€ ont été apportés par des mécènes et 100 K€ ont été dépensés pour les projets digitaux portés par le Collège des Bernardins.

Un fonds dédié spécifique a été créé en 2019 afin de suivre l'affectation des fonds d'un legs exceptionnel, le legs S.

Le fonds Prixm-Bernardins, créée en 2021, est dédié au financement de sa newsletter hebdomadaire. Il a obtenu 117K€ de ressources au titre 2022. Ils seront versés en 2023.

Variation des fonds dédiés 2022

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (création ou renfort)	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés ⁽¹⁾
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds des Bâisseurs	984 258		100 000		150 000	1 034 258	
Fonds projet Prixm	23 841		10 000		117 302	131 143	
Fonds du legs S.	5 434 340		25 006			5 409 333	
	6 442 439 €		135 006 €		267 302 €	6 574 734 €	

¹Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

3.2.5 Fonds reportés liés aux legs ou donation

Provision de variation des fonds reportés 2022					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprise	A la clôture de l'exercice
Provision de variation des fonds reportés		2 198 878			2 198 878
TOTAL		2 198 878 €			2 198 878 €

3.2.6 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provision pour charges sur legs	62 525		925	61 599
Total	62 525 €		925 €	61 599 €

3.2.7 Dépréciation sur legs des biens reçus

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Dépréciation sur biens reçus	1 353 334			1 353 334
TOTAL	1 353 334 €			1 353 334 €

3.2.8 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	144 366	144 366		
Personnel et comptes rattachés	101 408	101 408		
Dettes financières diverses	62 217	62 217		
Dettes des legs ou donations				
Autres dettes	2 807	2 807		
TOTAL	310 798 €	310 798 €		

3.2.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fournisseurs France	85 864	21 399
Fournisseurs factures non parvenues	58 501	38 487
Valeurs nettes comptables	144 366 €	59 886 €

3.2.10 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 366	59 886
Dettes fiscales et sociales	101 408	91 020
Dettes des legs ou donations		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses	62 217	62 076
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	2 807	204 120
DETTES	310 798 €	417 101 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Legs, donations et assurance-vie

	Montants
Produits	324 818
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	324 818
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	0
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	324 818 €

324 818 €, issus de deux donations temporaires d'usufruit, figurent en 2022 au compte de résultat.

4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 621 627 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2022 pour la FONDATION DES BERNARDINS à 62 445 €.

4.3 Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	5	3 530 000€
Total des missions sociales Fondation	5	3 530 000 €

Les soutiens apportés concernent :

- L'Association du Collège des Bernardins pour son fonctionnement notamment pour la partie culturelle (2,9 M€),
- L'Ecole Cathédrale pour l'organisation et la diffusion de ses cours publics (520 K€),
- Le projet Prixm-Bernardins pour la diffusion de sa newsletter (110 K€).



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.4.

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la FONDATION DES BERNARDINS a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

La FONDATION DES BERNARDINS a déménagé courant 2022 au sein du Collège des Bernardins (du 31 au 20 rue de Poissy, Paris 5^e).

6.2 Effectifs

Les effectifs de la FONDATION DES BERNARDINS sont les suivants :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2021	7	4,74	3	0,85	10	5,58
Réajustement 2021	7	4,74	0	0	7	4,74
2022	6	2,56	1	0,67	7	3,22

L'équipe de la Fondation des Bernardins a été entièrement renouvelée en 2022.

6.3 Contribution des bénévoles

Les membres du Comité exécutif de la FONDATION DES BERNARDINS, comme les membres du Comité de parrainage, exercent leurs mandats à titre bénévole.

La FONDATION DES BERNARDINS est dotée d'un comité de développement, composé d'une trentaine de bénévoles, qui se réunit toutes les semaines et qui œuvre par thématique de recherche de fonds (particuliers, entreprises, international, etc.). Soit en Equivalent Temps Plein, près de 2,16 ETP en 2022.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Total	Total ETP	VALORISATION
2021	48	1,86	113 745 €
2022	45	2,16	157 084 €

Contributions volontaires en nature	2022	2021		2022	2021
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	254 642	113 745
Réalisées en France			Bénévolat	157 084	113 745
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	97 558	
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	148 776	103 130			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	105 866	10 615			
TOTAL	254 642 €	113 745€	TOTAL	254 642€	113 745€
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice				6 442 439	6 540 265
(-) utilisation				25 006	121 667
(+) report				157 302	23 841
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice				6 574 734	6 442 439

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 86 K€ dont 32 K€ au titre du contrôle légal et 54 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des

fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	455 609 €	455 609 €		

Les engagements donnés concernent des placements dans un fonds d'infrastructure dont les appels de fonds s'échelonnent sur plusieurs mois.

6.5.2 Engagements reçus

Engagements reçus	Total	2022	2023 et suivantes
Donations temporaires d'usufruit	588 250 €	313 000 €	275 250 €
Total	588 250 €	313 000 €	275 250 €

Les engagements reçus concernent deux donations temporaires d'usufruit dont la première expire en janvier 2024 et la deuxième en février 2025.